

N° 31201

Le 2 mars 2006

Coram : Les juges Deschamps, Fish et
Abella

ENTRE :

Hélène Sénéchal

Demanderesse

- et -

Alliance des infirmières de Montréal,
CHSLD-CLSC St-Laurent, Procureur
général du Québec et Commission des
relations du travail

Intimés

JUGEMENT

La demande de prorogation de délai est
accordée et la demande d'autorisation d'appel
de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec
(Montréal), numéro 500-09-015787-054, daté
du 6 septembre 2005, est rejetée avec dépens
en faveur des intimés Alliance des infirmières
de Montréal et CHSLD-CLSC St-Laurent.

March 2, 2006

Coram: Deschamps, Fish and Abella JJ.

BETWEEN:

Hélène Sénéchal

Applicant

- and -

Alliance des infirmières de Montréal,
CHSLD-CLSC St-Laurent, Attorney General
of Quebec and Commission des relations du
travail

Respondents

JUDGMENT

The application for an extension of time is
granted and the application for leave to appeal
from the judgment of the Court of Appeal of
Quebec (Montreal), Number
500-09-015787-054, dated September 6, 2005,
is dismissed with costs to the respondents
Alliance des infirmières de Montréal and
CHSLD-CLSC St-Laurent.

J.C.S.C.
J.S.C.C.